

Pour identifier et sélectionner l'établissement, la plateforme propose aux employeurs un moteur de recherche. Utiliser le nom de l'établissement, son code UAI, son SIRET, ou via une recherche par ville.



Accueil > Recherche établissement

## ← Recherche établissement

Lancez une recherche et sélectionnez l'établissement (ou la formation) que vous souhaitez soutenir.

Vous devez renseigner au moins un champ de saisie :

Nom de l'établissement ou Code UAI ou SIRET	Ville
---	-------

Le code UAI doit être composé de 7 chiffres et d'une lettre, exemple : 0470009E

**LANCER UNE RECHERCHE** RECHERCHE AVANCÉE

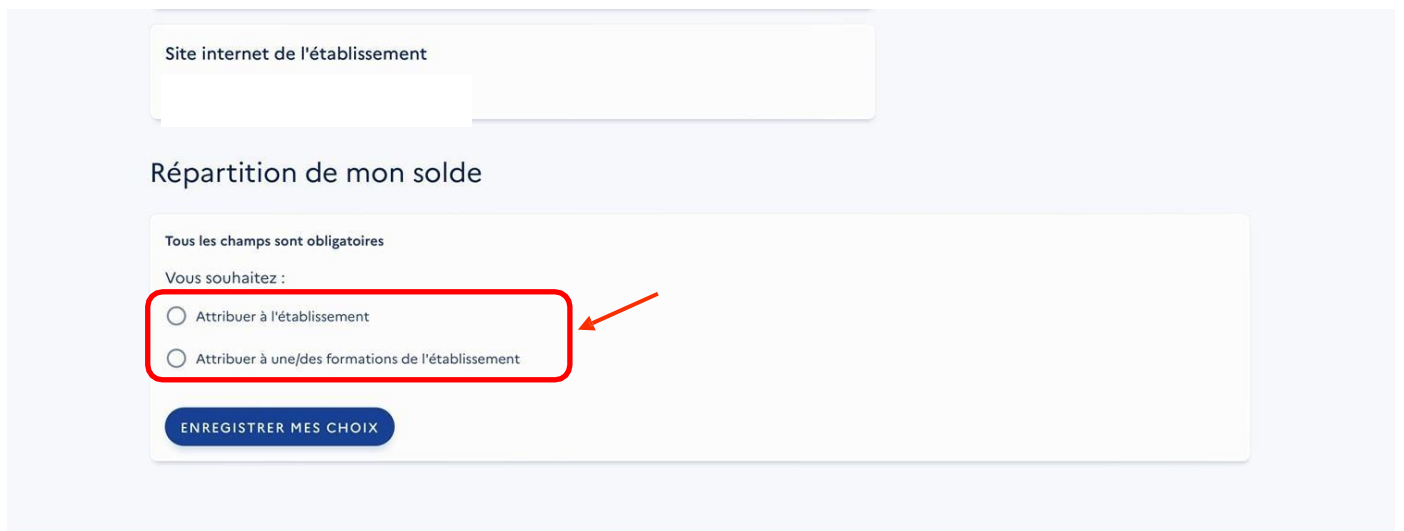
**Lycée EDMOND MICHELET**

**UAI : 0911961M**

**SIRET : 19911961100010**

L'employeur accède ainsi à la fiche établissement qui comprend les informations renseignées par celui-ci (comme le référent, le site internet...).

En bas de page, figure la proposition de répartir le solde de la taxe d'apprentissage à un établissement ou à une ou des formations de l'établissement.



Site internet de l'établissement

### Répartition de mon solde

Tous les champs sont obligatoires

Vous souhaitez :

- Attribuer à l'établissement
- Attribuer à une/des formations de l'établissement

**ENREGISTRER MES CHOIX**

- En sélectionnant le niveau Etablissement (« Attribuer à l'établissement »), ce sont l'ensemble de ses formations habilitées qui pourront bénéficier du solde de la taxe d'apprentissage ;
- Pour choisir de verser à une ou plusieurs formations spécifiques, sélectionner « attribuer à une ou des formations de l'établissement » ;

L'interface suivante apparait alors :

Site internet de l'établissement  
<https://polytech.univ-lyon1.fr/>

### Répartition de mon solde

Tous les champs sont obligatoires

Vous souhaitez :

Attribuer à l'établissement

Attribuer à une/des formations de l'établissement

Sélectionnez les formations que vous souhaitez soutenir :

- Diplôme d'ingénieur de spécialisation entrepreneuriat et innovation
- Diplôme d'ingénieur spécialité génie biomédical
- Diplôme d'ingénieur spécialité informatique
- Diplôme d'ingénieur spécialité mathématiques appliquées et modélisation
- Diplôme d'ingénieur spécialité mécanique
- Diplôme d'ingénieur spécialité systèmes industriels
- STS - Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises - MIAGE

En effectuant un choix de répartition, le site affiche une interface de ce type.

Nom de l'établissement	Répartition en %	Détail de l'attribution	Actions
Polytech de Lyon			
École polytechnique universitaire de S			
INSPE Académie de Lille Hauts-de-Fra			
Université polytechnique des Hauts-de			
France			
Lycée polyvalent Marlioz			
Lycée polyvalent Marlioz			

**Crédits à répartir**

89 %

---

Nom de l'établissement : **Polytech de Lyon**

---

Détail de l'attribution : **Établissement**

---



Part de vos crédits attribués en % : **11**

**VALIDER MON ATTRIBUTION**

ANNULER MON ATTRIBUTION

Crédits répartis 0 % ENREGISTRER MES ATTRIBUTIONS


A la fin de l'attribution, une fiche de synthèse liste l'ensemble des choix réalisés. Ils ne sont cependant pas encore définitifs :

Nom de l'établissement	Répartition en %	Détail de l'attribution	Actions
Polytech de Lyon	11 %	Établissement	    
École polytechnique universitaire de Savoie	22 %	Formation   Ingénieur Systèmes Numériques - Instrumentation	    
INSPE Académie de Lille Hauts-de-France - Université polytechnique des Hauts-de-France	22 %	Formation   Pilotage des Organisations Scolaires et Éducatives en France et à l'International (POSEFI)	    
Lycée polyvalent Marlioz	0 %	Formation   Management Commercial Opérationnel	    
Lycée polyvalent Marlioz	0 %	Formation   Gestion Transport & Logistique Associée	    

Crédits répartis	55 %
Crédits restants à répartir	45 %

[ENREGISTRER MES ATTRIBUTIONS](#)



**Vos choix ont bien été enregistrés !**

Sauf précision contraire de votre part, votre répartition est la suivante :

- 55 % de vos crédits sont attribués à des établissements bénéficiaires et seront mis à disposition dès la prochaine opération bancaire ;
- 45 % des crédits restants feront l'objet d'une répartition nationale lors de la dernière opération de virement bancaire.

Si vous souhaitez revenir sur vos choix pour attribuer les crédits restants à des établissements, et qu'aucun versement ne soit effectué dans l'immédiat, cochez la case suivante :

Je souhaite modifier mes choix ultérieurement.

[VALIDER ET ACCÉDER À LA SYNTHÈSE](#)

[VOIR LE SUIVI DES VERSEMENTS](#)

**ATTENTION** : l'employeur peut enregistrer ses choix définitivement ou bien garder la possibilité de les modifier en cliquant sur la case : « je souhaite modifier mes choix ultérieurement ».

Si l'employeur ne coche pas cette case, les crédits liés aux choix non réalisés ne seront plus à sa main et seront répartis en fonction des critères nationaux.

Pour toutes informations complémentaires n'hésitez pas à contacter M.LEFEBVRE , DDFPT.

Contact : [lionel.lefebvre@ac-versailles.fr](mailto:lionel.lefebvre@ac-versailles.fr)